

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013.

Conformément à la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république et aux articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée pour les communes de 3 500 habitants et plus d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.). Celui-ci doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat qui ne se conclut pas par un vote, doit permettre aux élus de se prononcer, d'une part, sur les éléments financiers connus au moment de la construction budgétaire 2013 (notamment les données issues du Projet de Loi de Finances 2013) et, d'autre part, sur les objectifs de la municipalité et les moyens dont elle se dote pour les atteindre.

Conformément à cette démarche, le DOB qui vous est présenté ci-dessous s'articulera principalement autour de trois thèmes :

- Une introduction consacrée à la présentation du contexte économique national de crise vécu en 2011 et 2012 et des conséquences sur l'ensemble des collectivités de la politique de maîtrise des dépenses publiques impulsées par la Loi de Finance 2013.
- Le cadre du budget prévisionnel 2013,
- Les grands choix de la municipalité en 2013

I - UN CONTEXTE NATIONAL ECONOMIQUE INCERTAIN

Après une croissance du Produit Intérieur Brute (PIB) en berne sur l'année 2012, les incertitudes sur son évolution en 2013 persiste. C'est dans ce contexte de crise économique que la Loi de Finance 2013 s'appuie sur une faible reprise de la croissance à un taux de 0,8 %. Or cette hypothèse s'avère insuffisante pour répondre aux limites fixées par les critères de Maastricht de réduire les déficits publics à 3% du PIB pour l'année 2013.

Des lors cet objectif ne pourra s'obtenir que par la maîtrise des dépenses publiques et par des mesures supplémentaires pour l'obtention de nouvelles recettes.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la Loi de Programmation des Finances Publics pour la période 2012-2017.

Si pour 2013, l'enveloppe normée des dotations de l'Etat, versées aux collectivités, est gelée, celle-ci devait baisser d'au moins 750 M€ en 2014, selon des modalités spécifiées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité, et d'au moins 750 M€ supplémentaires pour 2015.

Or les récentes déclarations du gouvernement confirment que la France ne pourra tenir ni les 0,8 % de croissance initialement prévus pour 2013 (estimée à un niveau moindre de 0,3 %), ni la réduction des déficits publics à hauteur de 3 % du PIB.

Réuni le 12 février dernier, le Comité des Finances Locales a pris acte des déclarations du gouvernement qui a annoncé une baisse de 4,5 Mds € en 2014 et 2015 des dotations de l'Etat alors que lors des discussions du projet de Loi de Finances cette réduction avait été estimée à 2,25 Mds €.

Les collectivités devront donc contribuer à la réduction des déficits publics et verront leur marges de manœuvres fortement contraintes, alors même que la forte évolution du chômage amène celles-ci à soutenir une population, toujours plus nombreuse, en difficulté.

La situation particulière de la Ville d'Aulnay sous Bois avec la fermeture prochaine du site PSA met en exergue, au niveau de notre territoire, l'ensemble des problématiques économiques et sociales connues à l'échelle nationale.

Malgré ces perspectives défavorables, la municipalité n'augmentera pas ces taux de fiscalité en 2013, confirmant son engagement de début de mandature.

Dans ce cadre, elle devra sur 2013 poursuivre la maîtrise de ses dépenses afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour mener à bien le programme municipal auquel elle s'est engagée devant la population. Cet exercice de discipline budgétaire devra permettre à la Ville d'anticiper les conséquences de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus et de mobiliser toutes ses ressources pour répondre aux craintes et attentes de la population aulnaysienne face aux graves conséquences sociales et économiques qui menacent son territoire.

II - LOI DE FINANCES 2013: PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES.

Le budget 2013, qui sera proposé au vote de l'assemblée le 21 mars prochain, retranscrit les inquiétudes de la collectivité face aux baisses significatives des moyens alloués par l'Etat pour développer une politique cohérente, juste, solidaire répondant aux besoins de sa population.

Dès lors comme en 2011 et 2012, l'exercice sera contraint et placera la stratégie financière de la Municipalité dans une démarche budgétaire très stricte et de bonne gestion.

Si les années 2011 et 2012 s'inscrivaient dans un contexte de gel des dotations, d'ajustements suite à la réforme de la taxe professionnelle et de mise en place des dispositifs de péréquations horizontales, la LOF 2013 acte le renforcement de ces péréquations et la maîtrise des dépenses publiques par une stabilisation du niveau des dotations.

a. Mesures fiscales :

- **Renforcement du Fonds National de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales,** cette enveloppe est fixée à 360 M€ pour 2013.
- **Aménagement des dispositifs de garantie du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF),** la collectivité bénéficiant du fonds aura la garantie de percevoir 90% du versement 2011, alors qu'auparavant elle touchait 75% de l'année N-1. Une ville sortant du dispositif percevra 50% de l'année N-1.
- **Revalorisation du coefficient forfaitaire des valeurs locatives cadastrales :** les bases fiscales progresseront mécaniquement de 1,8% conformément aux prévisions d'inflation.

b. Mesures relatives aux dotations :

- gel de l'enveloppe normée qui intègre les dotations versées par l'État aux collectivités.
- La DGF distribuée évolue de 0,29 %. La dotation de base augmente de 0,53%, les dotations de compensation de l'ex-part salaires baissent de -1,86 %. La dotation de garantie pourra diminuer entre 0 et 6 % en fonction de l'écart entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et le potentiel fiscal moyen par habitant.
- Afin de permettre le gel en valeur de ces dotations, les compensations d'exonération jouent la variable d'ajustement avec une minoration de -16,43 % (évolution non encore définitive) sur les prévisions d'exécution 2012.
- Gel de la dotation superficielle
- Les 250 premières communes de + de 10 000 H éligibles à la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) progressent de +13,3 % alors que la progression n'est que de 1,75 % pour les communes situées entre la 251e et la 486e place, la Ville d'Aulnay-sous-Bois se situant au delà du 251e rang.

III – ORIENTATION DU BUDGET 2013 :

1 – Le contexte financier local :

Les problématiques structurelles budgétaires relevées dès le début de la mandature, corrélées aux politiques de maîtrise des dépenses publiques initiées par les Etats européens afin de répondre aux critères de Maastricht, accentuent les difficultés pour la ville à dégager des marges de manœuvres nécessaires afin d'autofinancer son programme d'équipement.

La Ville est ainsi confrontée à trois fortes contraintes :

- une stabilisation des recettes de fonctionnement, l'évolution mécanique de celles-ci étant absorbée par la baisse des dotations et des recettes fiscales liées à l'activité économique,
- une difficulté persistante à maintenir une épargne de gestion nécessaire aux financements de ces investissements,
- un programme d'équipement conséquent dû à la finalisation de certaines opérations en regard des moyens et des objectifs répondant aux besoins de la population aulnaysienne.

2 – Le budget de fonctionnement :

a - Un budget de fonctionnement fortement impacté par la baisse des dotations de l'Etat :

La pérennisation de certaines dispositions initiées en LOF 2011 et 2012 accroît l'effort demandé aux collectivités locales dans la maîtrise des dépenses publiques, à savoir, une baisse conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) répartie par:

- une diminution de la dotation de base liée à la baisse de la population DGF (-0,45 %),
- une baisse de la dotation compensatrice de la part salaire (-1,86 %)
- une baisse des dotations de garantie (-6 %),
- une baisse des dotations compensatrices hors taxe d'habitation (-16,43 %)

Parallèlement, la ville connaîtra une diminution de ses recettes fiscales sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises de 11,43 % consécutivement à la crise économique qui touche l'industrie automobile et au contexte particulier de PSA sur son territoire.

L'ensemble de ces baisses s'élève ainsi à 1 517 000 € :

- une baisse de la DGF de près de 930 000 €
- une baisse de la CVAE de 587 000 €.

A ces évolutions vient s'ajouter le devenir de la Ville au regard du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF). En effet, si la ville, à ce jour, a toujours été bénéficiaire de ce fond, le changement de modalités de calcul à son attribution voté en LOF 2012 a profondément modifié son classement. Pour rappel, 152 villes sont attributaires du fonds. Or la Ville est passée de la 104^e à la 149^e place en 2012 et court un réel risque de ne plus être attributaire du fonds. Nous ne pouvons croire à ce scénario catastrophique qui bien que réel nous paraît improbable en regard de la perte des recettes fiscales liées à la CVAE et à ce jour les équilibres financiers établis sur 2013 intègrent le versement de cette recette.

Les modalités de calcul du montant du FSRIF ayant été également modifiées, la ville percevra 900 K€ de plus que l'année précédente si celle-ci reste dans le dispositif.

Cependant, dans le cas contraire, la Ville perdrait 1 384 000 €. Les notifications liées au FSRIF ne devant intervenir que lors de la dernière quinzaine de mars, nous ne pouvons avoir aujourd'hui de certitude sur ce point.

Dès lors l'augmentation mécanique des bases fiscales de 1,8 % , l'optimisation des recettes liées à l'octroi des subventions ainsi que l'attribution du FSRIF permettront de maintenir le montant global des recettes à un niveau légèrement supérieur (+ 0,5 %) que celles perçues en 2012 (hors recettes exceptionnelles) soit un peu plus de 168 M€.

b - Des dépenses contraintes :

L'objectif principal étant d'améliorer l'épargne de gestion courante, le budget 2013, comme les deux exercices précédents, s'inscrit sur la volonté d'établir un budget maîtrisé.

Or, les dépenses subissent une hausse considérable liée au développement de péréquation horizontale mis en place par la LOF 2012. Ainsi la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal devrait atteindre 1 597 000€ soit une augmentation de 848 000 € par rapport à 2012.

Ajouté, à la baisse des recettes mentionnées ci-dessus, la ville verra une baisse globale de ses marges de manoeuvre à hauteur de 2,365 M€.

L'ensemble des postes de dépenses de fonctionnement devra évoluer faiblement, selon la même tendance que les recettes, pour atteindre 161 M€ soit + 0,8 %.

Dès lors, un exercice drastique de contrainte des dépenses doit s'imposer tout en prenant en compte la dimension sociale de la politique voulue et menée par la municipalité.

L'action sociale sera donc au cœur des priorités du budget 2013. Celle-ci se déclinera dans toutes ses composantes.

Cette politique sociale développée notamment en 2012 par la réforme de la politique tarifaire sur les prestations des centres de loisirs et de la restauration scolaire devra être consolidée en 2013. Ainsi les crédits octroyées sur ces deux prestations seront abondés de manière conséquente afin de répondre à l'affluence enregistrée depuis sa mise en place, situation qui traduit bien l'attente d'une population en difficulté. Malgré tout, il sera demandé aux services concernés de faire un bilan de cette politique. Les conclusions de cette analyse pourront avoir comme conséquence de moduler certains tarifs afin de ne pas détériorer une qualité de prestation au détriment d'un élargissement des capacités d'accueil des structures concernées.

Cette politique sociale se tournera également en 2013 vers les agents de la ville, par la mise en place d'une mutuelle (300 K€). **D'ores et déjà, plus de 550 agents ont décidé de contracter cette mutuelle, dont je rappelle que le coût est pris en charge par la ville pour un montant de 25 € par mois, pour les agents de catégorie C. Sur ces 550 agents, plus de 50 personnes n'avaient pas de mutuelles pour eux-mêmes et leurs proches. Par ailleurs, une politique d'avancement de grade permettant de nommer 100 % des promouvables statutairement a été effectuée, de façon à compenser partiellement le gel du point d'indice depuis juillet 2010, tout en maintenant un GVT raisonnable.**

Le financement de ces prestations se fera par une gestion maîtrisée des autres postes de dépenses, ainsi la masse salariale évoluera très peu (en dessous du GVT, soit environ + 1% pour un budget estimé à 94 M€)

Les charges de gestion courante sont également contraintes (environ 47 M€), malgré l'augmentation récurrente du coût des fluides, du traitement des Ordures Ménagères et des évolutions de dépenses liées aux prestations des centres de loisirs et de la restauration scolaire.

Enfin la maîtrise des participations de la ville initiées en 2012 sera reconduite sur le budget 2013.

3 – Le programme d'équipement :

a – La dette

L'annuité de dette atteindra un peu plus de 10 M€ sur l'exercice 2013. Cette évolution est la conséquence directe de la réduction des marges de manoeuvre destinée à l'épargne, mais aussi des investissements importants portés sur la Ville durant cette mandature.

Ainsi, à début 2013, l'en-cours de dette atteindra 96,5 M€. Il est à noter que, malgré la crise de solvabilité du marché bancaire, la Ville a emprunté sans difficulté auprès des établissements bancaires à des taux en deçà de la moyenne nationale : preuve de la confiance des prêteurs

sur la solidité financière de la Ville malgré les multiples conséquences de la crise actuelle.

L'année 2013 verra, en parallèle, la sécurisation de certains des emprunts structurés de la Ville sur une période à cours terme (2013-2014). Cependant une inquiétude persiste au niveau de l'emprunt structuré DEXIA, les conditions de sorties et de sécurisation étant trop importantes financièrement.

b – Le programme d'investissement :

Conscient des tensions budgétaires et de l'évolution de l'en-cours de dette, même contraint, le programme d'équipement restera à un niveau élevé. Cependant, afin de préserver le recours à l'emprunt, une gestion active et rigoureuse d'une politique foncière permettra la cession de plusieurs biens afin de dégager des recettes nécessaires au financement de cette programmation..

De plus, l'optimisation permanente des subventions d'investissement devra nous permettre de recouvrer des recettes à un niveau supérieur à ceux des années précédentes (5 M€ attendus).

Cette situation résulte principalement de la finalisation de certains programmes commencés et conduits sur les exercices antérieurs.

Ainsi l'aménagement de l'espace public aura une part prépondérante avec la finalisation sur ces deux prochaines années du Programme de Rénovation Urbaine (10 M€ sur 2013) .

L'année 2013, verra également la finalisation de nombreuses opérations touchant le secteur scolaire avec :

- la fin des travaux des Groupes Scolaires Ambourget et Solbès (8 M€),
- la poursuite de la rénovation des sanitaires,
- la ré-intégration des élèves de l'école du Bourg et la fin de l'opération de dépollution et d'aménagement du site CMMP dont le coût global pour la Ville s'élève à plus de 17 M€.

Plus d'1 M€ seront également consacrés à l'aménagement du secteur Mitry-Princet initié dès 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son Président,

VU l'avis des commissions intéressées,

PREND ACTE des orientations budgétaires 2013.